

VŒU DU COMITÉ DE BASSIN DU 5 OCTOBRE 2017

PORTANT SUR LES ARBITRAGES MINISTERIELS DE CADRAGE DES
PROGRAMMES DES AGENCES DE L'EAU DE 2018 A 2022

Le comité de bassin Seine-Normandie réuni en séance plénière le 5 octobre 2017 a pris connaissance des arbitrages du gouvernement inscrits dans le projet de loi de finances pour 2018 qui a été adopté mercredi 27 septembre en Conseil des ministres. Ces éléments de cadrage qui portent sur les cinq années à venir, pèsent lourdement sur la dernière année du 10^{ème} programme et la construction du 11^{ème} programme des agences de l'eau.

Après en avoir débattu, le comité de bassin :

Partage la volonté du Ministre d'Etat de fixer des priorités ambitieuses aux agences de l'eau sur les enjeux majeurs pour la gestion de l'eau que sont l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et en particulier des écosystèmes aquatiques, la lutte contre les pollutions et la mise en œuvre d'une solidarité territoriale ;

Prend acte de la suppression du prélèvement direct de l'Etat sur la trésorerie des agences de l'eau, **mais manifeste son opposition** à la mise en place d'un plafond des redevances mutualisé entre les agences de l'eau, et la spirale déflationniste qui en découle. Ce plafond bride la capacité financière des agences à faire face aux enjeux et réduit l'autonomie des bassins dans la définition de leur politique fiscale ;

Déplore l'augmentation importante des contributions à verser aux opérateurs nationaux et la baisse des moyens propres qui en résulte pour le bassin mettant en cause la bonne application du principe pollueur payeur et du retour à la politique de l'eau de la fiscalité de l'eau

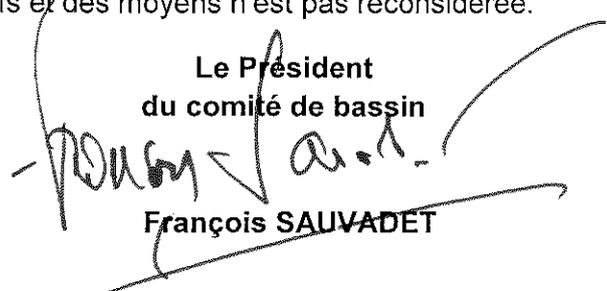
Souligne que ces priorités aussi légitimes soient-elles ne doivent pas conduire à occulter les autres investissements très importants que les acteurs locaux et les agences de l'eau doivent encore fournir pour atteindre l'objectif de 100 % de bon état des eaux fixé par la législation européenne, qui s'impose à l'horizon 2027 ;

Demande que les moyens humains des agences de l'eau soient préservés pour accompagner les politiques nécessaires sur le terrain et donc qu'il soit mis un terme à une réduction des effectifs supérieure au regard des efforts demandés par ailleurs à l'ensemble de la sphère publique ;

Demande que les ministères concernés apportent, par la négociation, des réponses aux préoccupations exprimées par les agents sur les conséquences de la sortie des agences de l'eau du statut dérogatoire ;

Alerte le Gouvernement sur l'impossibilité qui sera celle des agences d'exécuter les priorités gouvernementales si la poursuite de la baisse des effectifs et des moyens n'est pas reconsidérée.

Le Président
du comité de bassin


François SAUVADET